



Tomblaine, le 29 octobre 2024

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024 CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Équitation du Grand-Est se tiendra le :

**Judi 28 novembre 2024 à 18h00**

Espace Lorraine

**Maison régionale des sports du Grand-Est - 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE**

*Il sera possible de suivre la réunion en visioconférence via ce lien : <https://us02web.zoom.us/j/82924970168>*

Les membres actifs du Comité Régional d'Équitation du Grand-Est au 31 août 2024 pourront voter **exclusivement par internet du samedi 16 novembre 2024 à 08h00 au jeudi 28 novembre 2024 à 14h30**.

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CRE).

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Rapport moral et quitus 2024,
2. Rapports financiers et quitus 2024,
3. Budget prévisionnel 2025,
4. Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

**Le jour de l'Assemblée générale, les membres actifs pourront voter sur place par internet jusqu'à 14h30.**

**La réunion se déroulera en soirée à partir de 18h00 et sera suivie d'un buffet.**

Le CRE Grand-Est remettra les trophées des **Peg'As d'Or** du Grand-Est 2024 et les **médailles Jeunesse et Sports**. Les Commissions Hunter et Western remettront les prix de leurs Challenges Grand-Est 2024.

L'association « **Colosse aux Pieds d'Argile** » fera une présentation sur le thème de la prévention des violences dans le sport. Pour les besoins de l'organisation, merci de confirmer votre présence via ce lien :

<https://forms.gle/wkw4BNUyZrWMY5sy5>

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Grand-Est : [cregrandest.fr](http://cregrandest.fr). Les statuts et règlement intérieur du CRE sont consultables sur le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) (rubrique La FFE > Statuts et Règlement intérieur).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet reprendra **jusqu'au jeudi 5 décembre 2024 à 14h30**.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée réunie sans condition de quorum le **jeudi 5 décembre à 15h00** à l'adresse suivante : Maison régionale des sports du Grand-Est - 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Valérie HAMELIN-BOYER,  
Présidente du CRE Grand-Est.

### Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

#### Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52  
[contact@cregrandest.fr](mailto:contact@cregrandest.fr)

#### Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM  
Tél. : 03 88 36 08 82  
[contact.alsace@cregrandest.fr](mailto:contact.alsace@cregrandest.fr)

#### Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX  
Tél. : 03 26 22 12 10  
[contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr](mailto:contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr)